

Conseil du 4^e arrondissement

29 JANVIER 2018

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

PREMIERE RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du vingt trois janvier deux mille dix huit qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Karen TAIEB, Ariel WEIL. Évelyne ZARKA.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Marianne de CHAMBRUN donne pouvoir à Monsieur Julien LANDEL,
Monsieur Boniface N'CHO donne pouvoir à Madame Corine FAUGERON,
Monsieur Vincent ROGER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET,
Monsieur Pacôme RUPIN donne pouvoir à Madame Anne LEBRETON.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement à 19h00.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Bonjour à toutes et à tous. Je vais débiter cette séance du Conseil, la seconde que je préside, en commençant par répondre à un certain nombre de questions.

Sur la suggestion de Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, je voudrais également présenter à l'ensemble des conseillers autour de la table et au public, les personnes qui nous ont rejointes. J'ai une nouvelle directrice de cabinet en la personne d'Isabelle KNAFOU. Nous avons également une cheffe de cabinet avec Marie-Aurore de BOISDEFFRE, et nous saluons l'arrivée de Shirley WIRDEN, conseillère en charge des sujets portés par la 1^{re} adjointe Evelyne ZARKA. Je voudrais aussi saluer le départ de Marion NIMAGA-BROUWET qui a décidé d'écrire une nouvelle page de sa vie et de quitter le cabinet pour rejoindre une association qui a le premier mérite de se trouver dans le 4^e arrondissement. Je vous invite à suivre les activités de Marion avec laquelle nous aurons des projets à suivre dans le futur j'en suis certain.

Cette présentation faite, je voudrais donc inaugurer une pratique qui consiste à revenir sur un certain nombre de points abordés en séance. Lors de chaque séance, il est normal que les uns et les autres puissent poser des questions et il est tout aussi normal qu'on ne puisse pas nécessairement y répondre immédiatement, puisque pour répondre précisément il faut parfois faire des vérifications. J'ai donc souhaité avec le cabinet et les autres élus que l'on puisse revenir sur les questions abordées lors de la séance précédente avant de suivre le reste de l'ordre du jour.

La première question qui avait été posée concernait le statut de la Maison des associations. Je parle en présence de Ludovic SAGE, directeur de la nouvelle Maison des associations commune au 3^e et au 4^e arrondissement. La question portait sur le devenir de la MDA du 4^e et ce que cela coûtait. On l'a évoqué à plusieurs reprises, la Maison des associations du 4^e arrondissement qui était boulevard Henri IV a fusionné avec celle du 3^e arrondissement et est installée dans le 3^e arrondissement. C'était une bonne politique de mise en commun de nos ressources et nous allons le faire de manière croissante et organisée. Le but étant de ne pas attendre ou subir une fusion des arrondissements telle qu'elle a été annoncée, mais de la mettre en œuvre à notre rythme selon nos souhaits d'organisation. À ce sujet, le local de l'ancienne Maison des associations du IV qui était situé 38 boulevard Henri IV est loué par la Ville au bailleur social Elogie-Siemp, dont nous avons rencontré les représentants ce matin, pour un loyer annuel conséquent et une participation aux charges communes de l'immeuble. Ce complément de loyer est payé tous les trimestres par la Ville pour rembourser une avance. La Ville loue ce local au bailleur social. Tant que cela était une Maison des associations dévolue au 4^e arrondissement nous avions une ligne budgétaire abondée par la Ville qui nous permettait de payer ce bail. Cette ligne budgétaire a été supprimée dès lors que nous n'avions plus cette charge. Nous ne continuons donc pas à payer ce bail pour ce qui est de la mairie du 4^e arrondissement. Je tiens à rappeler que les objectifs de cette fusion des Maisons des associations étaient de gagner en praticité d'utilisation, en efficacité d'une direction commune. C'est d'ailleurs le directeur de notre Maison des associations qui est devenu le directeur de l'ensemble des deux Maisons des associations, ce qui salue sa gestion dans le 4^e arrondissement. Pour conclure, sachez que nous sommes en discussion, en phase exploratoire pour de manière transitoire pendant que ce bail est encore celui de la ville, pouvoir éventuellement installer un hébergement d'urgence.

Autre question évoquée, celle du coût d'un repas fabriqué par la Caisse des Écoles du 4^e. Evelyne ZARKA y avait immédiatement répondu en séance, mais je souhaitais revenir sur ce point. Je salue d'ailleurs au passage la présence de Virginie DUCHESNE, directrice de la Caisse des Écoles et remercie les agents qui ont décidé de rester durant ce Conseil afin de représenter les différents services de l'arrondissement.

Selon les chiffres de 2016 dans le 4^e, le coût d'un repas est de 7,19 euros. Ce coût a fluctué selon les dernières années, mais depuis 2013 on observe une baisse qui est essentiellement liée à une meilleure gestion et non pas à des économies sur la qualité de l'alimentation puisque celle-ci au contraire ne cesse de progresser, notamment si l'on prend en compte la part d'alimentation durable. Ce coût de revient a donc baissé alors même que la qualité était en augmentation. Le coût est d'ailleurs parfaitement comparable voir meilleur que dans certains arrondissements. Il est inférieur à celui de la Caisse des Écoles du 3^e, puisque le prix moyen d'un repas dans le 3^e est de 7,24 euros. Et pour comparer avec un arrondissement beaucoup plus grand avec d'autres économies d'échelle, il est de 6,89 euros dans le 10^e arrondissement qui en plus, comme l'est le 3^e, est un arrondissement en liaison froide, c'est-à-dire à moindre coût. Malgré cela nous atterrissons dans une fourchette extrêmement proche.

Je note qu'il s'agit d'un coût juste puisqu'il reflète la part importante de produits durables. Nous sommes à 35 % de produits durables, voire 45 % en 2016-2017. Et cette valeur est encore en augmentation. Ces prix dépendent bien sûr du mode de liaison, du nombre d'enfants. Nous sommes dans le 4^e dans un arrondissement qualitatif pour les enfants puisqu'il est à la fois en liaison chaude et avec un fort pourcentage d'alimentation durable. Je donne la parole à Évelyne Zarka qui souhaite apporter un complément.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Je voulais juste compléter en soulignant qu'au Comité de gestion les comptes sont précis. Ils sont présentés à tous les comités de gestion. Il y a donc une parfaite transparence dans l'analyse de ces comptes. Je voulais compléter la réponse de Monsieur WEIL pour Madame LEBRETON qui avait posé la question de la transparence.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Voilà donc une réponse très précise pour une question précise. Et je souhaiterais que nous puissions le faire systématiquement. À cette occasion j'avais évoqué lors de la dernière séance que nous aurions d'autres mesures à annoncer en matière de rapprochement et d'optimisation et je souhaiterais vous annoncer ce soir que — tel que cela été voté par le Comité de gestion de la caisse du 4^e arrondissement et par le Conseil d'administration de la Caisse des Écoles du 3^e arrondissement la semaine dernière —, nous avons décidé de faire directrice commune pour la Caisse des Écoles du 3^e et du 4^e arrondissements. La directrice commune qui a été désignée est Virginie DUCHÊNE. Cette nomination salue un travail considérable de gestion qui a permis de dégager des marges, de réduire des coûts tout en améliorant la qualité. Nous sommes tous ravis que ce travail de rapprochement qui avait été entamé avec le précédent Maire, Christophe GIRARD, trouve ici ses fruits. Nous entrons dans une nouvelle phase et pour ceux qui au Conseil exprimaient le souhait que nous puissions de façon rationnelle et intelligente explorer de nouvelles manières de travailler ensemble avec d'autres arrondissements du centre, voici d'une première réponse et d'autres vont suivre.

Autre point de suivi, nous avons une question sur la pollution des Quais hauts et les mesures que prendrait la Mairie. Nous avons eu la semaine dernière une réunion publique au Pavillon de l'Arsenal en présence de Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris notamment en charge du transport. Celui-ci est venu, comme à chaque fois qu'on le sollicite, répondre aux questions d'une association et des habitants du Conseil de quartier de l'Arsenal, notamment sur ce point — qui ne nous satisfait pas —, des quais Henri IV. Ces quais ne sont pas, je le rappelle, à un niveau de pollution qui soit extraordinaire par rapport à d'autres endroits de l'arrondissement, mais néanmoins ces quais voient leur degré de pollution augmenter par rapport à la situation précédente. Une discussion a eu lieu concernant ce qui pouvait être fait. Un certain nombre de pistes ont été évoquées. Nous avons demandé à ce qu'un radar puisse être installé sur les Quais hauts comme le souhaitaient un certain nombre d'habitants. Ce ne sera pas un déplacement du radar des

Quais bas comme certains l'avaient demandé, car il ne s'agit pas du même type de radar.

Une seconde mesure consiste en un lancement d'études sur la possibilité d'un revêtement d'un autre type pour la chaussée et surtout les travaux en cours de la nouvelle ligne de bus.

La ligne 72 a également fait l'objet d'une réunion publique menée par Christophe NAJDOVSKI. Cette ligne aura un prolongement jusqu'à la gare de Lyon dès la fin 2018. Le terminus est aujourd'hui au Châtelet. Ce prolongement vient en préfiguration de la nouvelle ligne qui traversera l'ensemble des Quais hauts, du bois de Boulogne au bois de Vincennes. Une partie ou l'ensemble de la ligne sera une liaison à haut niveau de service, ce qui veut dire qu'elle sera propre et non polluante. Nous attendons donc que lorsqu'elle sera en service elle passe par le Quai Henri IV venant naturellement réduire la pollution sur ces Quais hauts. Mais nous ne comptons pas sur cette seule mesure et nous serons très attentifs afin que la situation ne se dégrade pas et s'améliore, sinon nous envisagerions d'autres mesures.

Concernant les dates des prochains Conseils de quartiers, le souhait de les avoir en amont avait été exprimé. Je réitère que celles-ci sont indiquées sur le site de la Mairie, mais nous avons immédiatement pris une mesure rapide et efficace qui consiste à l'envoyer à l'ensemble des élus, opposition comprise. C'était facile à faire et nous l'avons fait.

Deux autres questions avaient été évoquées, mais comme elles font l'objet de Vœux dans ce Conseil d'arrondissement, je vous propose de les garder, comme le meilleur, pour la fin. Nous y répondrons au moment des discussions des Vœux. Elles concernaient pour l'une la mise en œuvre des projets du budget participatif et pour l'autre les difficultés rencontrées par le nouveau Velib' dans sa mise en place. Nous y répondrons en fin de séance et je vous propose sans plus attendre d'entamer l'ordre du jour tel qu'il se présente.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES :

0420180001

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre PLONQUET est désigné secrétaire de séance.

0420180002

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2018DASCO 4 – (Direction des Affaires Scolaires)

Divers lycées municipaux parisiens — Subventions (4.870 euros).

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Il s'agit d'une délibération très simple qui donne une subvention au lycée municipal Théophile Gautier, qui a deux sites, l'un place des Vosges et l'autre rue de Charenton dans le 12^e arrondissement. Cette subvention concerne la maintenance du système de sécurité incendie pour la somme de 3890 euros et la délibération est intitulée avec la somme de 4870 euros, car il y a une subvention également pour le lycée de Nehou dans le 14^e arrondissement. La Ville continue à accompagner les lycées municipaux qui sont encore sous sa houlette et ce jusqu'en 2020.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2018DEVE 2 – (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

Travaux de ravalement d'un mur-pignon. Convention entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires du 22, rue du Cloître-Saint-Merri (4^e).

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Cette délibération concerne les travaux de ravalement d'un mur pignon qui vont permettre ensuite de maintenir une belle jardinière en bas de ce mur et peut-être plus. Ces travaux ont été assez compliqués, car l'immeuble est en copropriété entre des particuliers et la ville et il y a eu toute une négociation afin de savoir qui payait quoi. La Ville a dans un premier temps accepté d'avancer la totalité des travaux, la copropriété lui remboursera progressivement ce qui a été avancé. Cette délibération est importante puisqu'elle va permettre le ravalement et celui-ci doit permettre la remise en place de la grande jardinière et ouvrir à d'autres possibilités de végétalisation. Sur ce point, le conseil de quartier Saint-Merri est tout à fait actif et nous pouvons compter sur eux. Il est important que l'on puisse faire ce ravalement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ajoute qu'il y a une proposition de végétalisation de ce mur.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Celle-ci est portée par le Conseil de quartier. Ce ravalement est la première étape avant la végétalisation.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Au-delà de ce projet, d'ores et déjà le fait de ravalé ce mur dans un carrefour cher à chacun d'entre nous et en particulier à Christophe Girard qui l'avait évoqué lors du dernier conseil, sera ce qui fera basculer ce coin du côté de la propreté, puisqu'il a encore fait l'objet dernièrement d'une photo épinglant une propreté qui laisse à désirer. Je pense que c'est de bonne mesure d'entretenir son patrimoine et un ravalement inspirera on l'espère le respect, sinon ce sera la seconde phase.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2018DLH 38 – (Direction du Logement et de l'Habitat)

Réalisation 119-119bis rue Saint-Antoine (4^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 23 logements par la RIVP.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ce point concerne la rénovation de deux immeubles au 119 et 119 bis rue Saint-Antoine. Ces deux immeubles appartiennent à la RIVP et ils avaient été identifiés comme les plus énergivores de tout le patrimoine de la RIVP. La RIVP a donc décidé de prendre le taureau par les cornes et de s'attaquer au problème. Elle prévoit donc de très gros travaux sur l'ensemble de ces deux immeubles, ce qui permettra de les faire passer d'une classification F, le pire des niveaux, à une classification D, donc moins énergivore et plus sain pour les habitants puisqu'un gros travail sur l'humidité de ces bâtiments va également être réalisé. Nous pouvons discuter du nombre de kilowatts/heure que l'immeuble consommait et ce que la ville va économiser, mais c'est très technique.

Autre point important pour que les habitants vivent dans un meilleur environnement, la sécurité incendie va également être entièrement revue dans le cadre de ces travaux. Ces travaux coûtent un peu cher, mais surtout à la RIVP, car la Ville ne s'engage qu'autour de 100 000 euros et en échange disposera de deux logements qui lui seront réservés en permanence.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

La RIVP est le bailleur social qui gère cette adresse.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Nous allons voter cette délibération, mais je voulais juste faire remarquer qu'il a été mis en avant une énorme économie sur les charges d'énergie et j'ai quand même fait le calcul qu'il faudrait 70 ans pour rentabiliser cette dépense.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Cette rénovation s'inscrit complètement dans notre plan climat. Je suis d'accord que de passer de la classification F à la classification D c'est la politique des petits pas. Et cela coûte cher pour passer de F à D, et cela coûtera encore plus cher pour arriver à A qui est l'objectif à terme. Mais ce sera sans doute à nos successeurs d'y arriver.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je tiens à rappeler que dans ce genre d'opération les économies d'énergie qui se traduisent en économie de charges sont partagées par les locataires et aussi par le prestataire. Une partie est refacturée, mais une partie inférieure au gain. Tout le monde y trouve donc un bénéfice.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous allons évidemment voter cette délibération, mais je voulais insister sur la dimension de sécurité que vous avez évoquée. L'énergie est une chose, mais l'amélioration de la sécurité est très importante, d'autant que ce sont des immeubles qui sont très imbriqués. Cela a donc des impacts qui débordent de l'immeuble vu la concentration.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Il y avait effectivement deux dimensions et sur la sécurité on ne transige pas.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2018DLH 47 – (Direction du Logement et de l'Habitat)

Composition de la conférence du logement.

Évelyne ZARCA, Première Adjointe au Maire

Depuis la loi relative à l'égalité sur la citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017, la Ville a affiné de plus en plus les dispositifs pour afficher la transparence des commissions d'attribution de logements sociaux d'une part, l'anonymat, les cotations, la bonne fluidité entre les bailleurs et les maires d'arrondissements et de la Ville.

Le sujet crucial des mutations dont il est aussi question dans cette mutation, du turn-over des populations occupant le parc social appelle à une régulation de tous les dispositifs. Et de process en process, nous avons pour objectif d'être de plus en plus opérationnels. À cet effet le cabinet de Ian Brossat, en accord avec la DLH, le cabinet d'Anne Hidalgo, ont optimisé cette conférence répondant à cette loi. Je vous demande donc de voter la composition de cette conférence du logement. Je vais simplement vous décliner les différents participants des différents collègues.

La loi égalité et citoyenneté prévoit pour Paris la mise en place d'une conférence du logement coprésidée par l'État et la Ville et constituée de trois collèges. Un collège de représentants des collectivités territoriales, un collège de représentants des réservataires et des professionnels intervenant dans le champ des attributions, un collège de représentants des usagers et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le

logement.

Les membres de la conférence du logement sont nommés par arrêté préfectoral après avis de la Maire de Paris. Le fonctionnement de la conférence du logement est régi par un règlement intérieur qui sera adopté par la conférence lors de sa première réunion. Les différents collèges sont constitués comme suit : un collège de 22 représentants des collectivités territoriales, la Maire de Paris et les 20 maires d'arrondissements, le représentant de la métropole du Grand Paris ; un collège de 22 représentants des réservataires et représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions, c'est-à-dire l'État, la DREAL, les bailleurs les plus présents sur le territoire parisien, Paris Habitat, Régie Immobilière de la Ville de Paris, MMDP, Elogie-Siemp, 3 F, ICF, Efidis, Logements franciliens, Batigère, Toit et moi, Coopération et Famille, Habitat social français et Domaxis, l'association régionale HLM d'île de France — Aorif représentant les petits bailleurs —, l'Action Logement, le Conseil Régional, l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, la RATP, des réservataires institutionnels comme la RAPT, la Poste, la SNCF, des réservataires ministériels, la préfecture de police et le Ministère des armées ; un collège de 22 représentants des usagers et des associations de défense de personnes en situation d'exclusion par le logement, des associations telles que la CNL, la Confédération générale du logement (CGL), la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV), le Syndicat Logement et Consommation (SLC), l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL75) — que nous hébergeons dans nos murs et qui conseille très utilement les habitants du 4^e et de Paris —, la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion pour le Logement (FAAPIL), la Fédération des Acteurs de la Solidarité, la SIAO Insertion 75, Habitat et Humanisme, le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), la Soliha, l'Association Aurore, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en île de France (URHAJ), la Fondation Abbé Pierre, l'Armée du Salut, Emmaüs Solidarité, le Droit au Logement (DAL), la Croix Rouge, la FREHA, le Secours Populaire et le Secours Catholique.

Je suis prête à répondre à vos questions pour détailler cette déclaration.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je ne vais pas me lancer dans une longue diatribe sur le logement, car je ne suis pas aussi doué que d'autres. Cela reste tout de même un sujet majeur, car cette composition de la conférence a dans ses attributions le fait que la loi confie le soin de définir les augmentations relatives aux attributions de logements et de mutations sur le territoire parisien. Il s'agit d'un rôle stratégique et j'ai deux questions sur ces volets que je ne vois pas dans le document. En termes d'objectifs, est-ce que l'on suit le temps moyen d'attente qu'il faut pour pouvoir obtenir un logement social ? Le second point est peut-être plus local. Dans ce qui est à la disposition de la Mairie de Paris qu'est-ce qui est à la disposition des mairies d'arrondissements ?

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

C'est la conférence du logement qui va le définir.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

La question est de savoir comment augmenter cette capacité. Car effectivement plus on est local plus on est près des besoins.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Concernant la politique d'attribution cohérente, la conférence du logement est associée au suivi de la convention d'attribution du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs. Et en effet parallèlement, la Ville de Paris doit établir en collaboration avec l'État, Action Logement et les bailleurs sociaux, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, dont le rôle est de faciliter l'accès aux informations, simplifier les démarches du demandeur, partager des informations liées à l'enregistrement et au traitement du dossier et améliorer la

transparence quant à l'avis de la demande, des systèmes de cotation et de location voulus. Pour décoder, un demandeur de logement social se présente à l'antenne logement, il est demandeur pour le 4^e arrondissement, il dépose son dossier, son dossier est suivi par un agent du pôle citoyen et nous avons des allers-retours réguliers avec le bureau du Maire et ma délégation afin de voir si la personne qui a fait cette demande a des éléments nouveaux à apporter, si elle prend rendez-vous, si elle pose des questions...

Si un demandeur de logement est de tout Paris et qu'il vient à la mairie du 4^e arrondissement, il peut avoir affaire à quelqu'un de l'antenne logement de la DLH qui pourra l'accompagner de la même façon pour sa demande de logement. Concernant le temps d'attente, cette lisibilité des dossiers est suivie par les antennes. Nous avons des réunions régulières au niveau de la ville pour être au plus près du suivi des dossiers. Nous avons constaté qu'à peu près 30 % des dossiers logements n'étaient pas complétés correctement. Il y a déjà un gros travail de suivi à faire afin d'être sûr que tout le monde soit bien informé et des personnels sont mis à disposition dans toutes les mairies pour ce suivi. Est-ce que cela répond à votre première question ?

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je ne suis pas un expert de ces questions, mais il y a très peu de logements à disposition. La commission à laquelle je participe ne se réunit quasiment jamais. Comment peut-on faire alors que des logements sont quand même là et que je suis sûr que la Ville de Paris gère des logements du 4^e ?

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Sur notre commission d'attribution du 4^e en 2017, il y a eu 7 logements proposés pour environ 1200 demandeurs. Nous n'avons donc pas eu de commission depuis longtemps. Comment faire pour que cette adéquation soit plus efficace au niveau du 4^e, sans que ce soit la Mairie de Paris qui attribue plus de logements dans le 4^e que nous les faisons ? Nous discutons avec les bailleurs sociaux, nous avons mis en place des réunions régulières afin d'avoir une transparence totale sur les fluidités de contacts pour avoir le champ de propositions et des livraisons au plus près, pour ne pas que cela passe par tout le circuit de la Ville. C'est un travail qui fait partie de cette convention d'association avec les bailleurs. C'est une préoccupation. Et je peux vous dire que Marianne DE CHAMBRUN recevait tous les samedis depuis le début de sa délégation, 4 à 5 personnes. Elle a répondu à chacun des demandeurs de logements qui avaient pris rendez-vous. Nous avons pris le relais et ses rendez-vous me font aller jusqu'au mois de mars. Son travail est en continu. Je salue son travail et je vois à quel point il s'agissait d'un travail pointu. Et sa connaissance du terrain et spécifique sur le logement social était vraiment d'une aide considérable. Elle m'a laissé des dossiers très clairs à suivre. Je vais continuer à travailler en collaboration avec elle et comme elle s'occupe du tourisme et des locations saisonnières ce sera une passerelle pour travailler sur la régulation des AirBnB. Cela fait partie du dispositif de cette conférence, car il s'agit d'une grande préoccupation. Je parle bien de régulation des AirBnB, car ce n'est pas le phénomène en tant que tel qui est nuisible, c'est sa régulation et l'on a beaucoup d'abus dans le 4^e arrondissement et tout le monde s'attelle à ce que ce soit plus transparent, plus régulé et que cela ne porte pas préjudice à notre parc social et à l'habitation dans l'île Saint-Louis en particulier.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je souhaite dire un mot avant de donner la parole à Corine FAUGERON, Christophe Girard et Anne LEBRETON. Pour rebondir, nous avons avec Evelyne ZARKA reçu les principaux bailleurs sociaux ce matin même et avons d'ores et déjà posé le principe d'une réunion publique pour que l'on puisse ensemble répondre à ces questions qui sont celles de la plupart des habitants sur ces processus d'attribution et en particulier qui fait quoi dans ce processus et comment nous pouvons peser en dehors des commissions logements dans lesquelles vous participez en tant qu'élus. En particulier sur les choix qui sont ceux de la ville

de Paris en tant que réservataire.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

En regardant la composition de cette conférence pour le logement, j'aimerais que nos conseillers de Paris demandent que ce soit paritaire. Déjà dans l'organisation avec les 20 maires d'arrondissements cela tombe mal, puisque cela n'est pas paritaire, même si heureusement on y ajoute madame la Maire de Paris. On nous parle du représentant de la Métropole, ce serait bien que cela soit une représentante et pas un représentant. J'aimerais aussi que toutes les associations, toutes les institutions qui vont participer à cette conférence fassent aussi l'effort d'essayer d'envoyer des délégations paritaires ou s'ils sont seuls de s'entendre avec leur voisin pour que cela change un peu les choses. Souvent on nous dit que la maison c'est la femme, donc si dans le logement il n'y a que des hommes c'est peut-être un peu dommage.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Alors au nom de la parité on donne la parole à Christophe GIRARD.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Concernant le logement, il faut avoir en tête — et c'est très important pour les habitants — que le 4^e arrondissement a le meilleur niveau des 4 arrondissements du centre puisque nous avons atteint 14 % de logements sociaux. Si vous regardez le 3^e arrondissement, le taux est très bas. Il va changer puisqu'il va y avoir la grande caserne qui va faire l'objet d'aménagements pour devenir des logements sociaux. Mais il faut avoir en tête que le 4^e est un arrondissement dont le taux a augmenté progressivement et volontairement depuis maintenant quelques années avec la livraison par exemple des logements Quai Henry IV, rue Geoffroy Langevin, rue du Renard.

Il y a eu beaucoup de fait, mais il faut avoir à l'esprit que lorsque ces logements sont attribués sur le long terme. Par définition — sauf à gagner au loto ou avoir une situation personnelle qui se modifie —, il est très rare que les personnes veuillent en sortir. Cela ne se fait que si elles déménagent ou que leur situation personnelle change et qu'elles ont des revenus qu'elles n'avaient pas. D'où la difficulté d'ailleurs lorsque les personnes ont dépassé un certain âge et qu'elles occupent des grands espaces. Malheureusement il faut vraiment de la négociation alors que l'on pourrait permettre une meilleure répartition lorsque la personne n'a pas le même contingent familial.

Je ne voudrais pas que l'on laisse entendre que l'on ne fait pas ce qu'il faut, car cela fait des années, — à l'initiative déjà de Dominique BERTINOTTI, accéléré par moi-même avec le soutien de Ian BROSSAT, adjoint au logement et aujourd'hui avec la volonté du nouveau maire Ariel WEIL et de ses adjoints extrêmement volontaires —, que la dynamique est enclenchée. Et va se voir renforcer avec un taux qui va forcément progresser. Mais l'arrondissement est tout petit avec des contraintes immobilières très grandes. On ne peut préempter comme ça n'importe quel immeuble, à part construire sur la Seine ou sur les ponts, il n'y a pas de place pour construire, donc c'est compliqué.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Et d'ailleurs dans la discussion avec les bailleurs sociaux qui fera l'objet d'une réunion publique on a évidemment cette discussion sur tous les moyens à disposition pour augmenter la rotation, c'est à dire cette circulation, ce turn-over, dans les logements. Sachant que, parfois cela peut paraître surprenant, mais le taux de rotation n'est pas sensiblement différent de celui d'autres arrondissements.

On a en pourcentage un taux de logements sociaux qui est tout à fait satisfaisant dans le 4^e, mais il ne l'est pas en valeur absolue puisque l'arrondissement est tout petit et que l'on attribue que peu de logements. Mais nous avons un certain nombre de programmes qui

arrivent dans les tuyaux et pour lesquels nous avons mis des réserves de logements que ce soit à Morland ou sur d'autres projets. Ce nombre de logements à distribuer chaque année va fluctuer, mais on espère qu'il sera plus important à mesure que les travaux se déroulent, c'est-à-dire l'année prochaine et déjà cette année.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Évidemment au vu des chiffres que nous avons entendus, ce n'est pas le 4^e arrondissement qui va pouvoir résoudre le problème du logement social à Paris ni Paris d'ailleurs puisque la question se pose aussi d'acheter constamment des mètres carrés extrêmement cher. Il faudra penser beaucoup plus largement que Paris intra-muros et travailler à ce sujet au niveau du Grand Paris.

Je pense par contre que la Conférence du logement est positive parce que j'y lis entre les lignes qu'il y aura un soin particulier à l'égard des plus démunis. Et comme j'ai toujours considéré que l'objet du logement social était de répondre en priorité aux besoins des plus démunis, cela va dans le sens que je souhaite.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous sommes effectivement bien d'accord pour dire que la politique du logement se décline à l'échelle du Grand Paris. Nous avons d'ailleurs un conseiller métropolitain à cette table. Néanmoins elle se décline bien sûr dans chaque arrondissement puisqu'il ne s'agirait pas d'aller envoyer certaines catégories sociales à la périphérie parce que c'est moins cher. Il s'agit de mixité sociale, donc il faut que dans chaque arrondissement et même dans chaque quartier, idéalement dans chaque immeuble, une mixité s'installe. C'est cela le sens de la mixité sociale auquel nous sommes attachés.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Ce n'était pas mon propos.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Effectivement cette loi Égalité-Citoyenneté a fixé pour objectif majeur cette plus grande mixité sociale à l'échelle des quartiers et des immeubles. C'est autant au niveau d'un immeuble et d'un quartier que l'on peut réaliser cette véritable approche de la mixité sociale et ce en affirmant les principes d'égalité des chances pour l'accès au parc social, en mettant à jour les critères de priorité pour l'attribution d'un logement social et en étendant à l'ensemble des partenaires l'obligation de loger un pourcentage minimum de 25 % de ménages bénéficiant du DALO, ou à défaut prioritaires au sens du code de la construction et de l'habitation. C'est-à-dire des personnes en situation de handicap, mal logées, victimes de violence familiales, hébergées par des tiers, menacées d'expulsion sans relogement. Ceci participe à la cotation qui fait l'objet d'un calcul pour chaque demandeur de logements et ce sont vraiment les principes qui sont orientés sur cette conférence logement.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem) et Vincent ROGER (Les Républicains)).

2018DLH 63 – (Direction du Logement et de l'Habitat)

Mise à disposition temporaire de l'immeuble Morland à son futur acquéreur dans l'attente de sa cession — 17 boulevard Morland (4^e).

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Le projet Morland Mixité Capitale porté par la Société Parisienne du Nouvel Arsenal (SPNA) est le lauréat de l'appel à projet Réinventer Paris. Le protocole de vente entre la SPNA, la Ville et le département de Paris a été signé le 27 juillet 2016, juste après le Conseil de Paris de juillet 2016. Le futur acquéreur a obtenu pour la réalisation de son projet un permis de

construire en date du 18 avril 2017. Ce permis de construire est aujourd'hui devenu définitif. L'immeuble est en cours de libération totale par ses occupants et doit prochainement intégrer le domaine intercalaire de la Ville, dès le constat de sa désaffectation et ce jusqu'au jour de sa cession. La SPNA ayant besoin de réaliser des diagnostics et sondages avant d'entreprendre une lourde restructuration de l'immeuble en vue de la réalisation de son projet, il a été convenu de mettre l'immeuble à sa disposition pendant cette période intercalaire de quelques mois et de lui en transférer ainsi la garde et l'entière responsabilité. La SPNA assumera l'ensemble des frais de gardiennage, de maintenance, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment celles concernant les immeubles de grande hauteur. Il nous est donc proposé dans cette délibération de consentir une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droit réel, à compter du jour du constat de la désaffectation, prévue vers la fin du mois de février, jusqu'au déclassement de l'immeuble. En considération des frais engagés par la SPNA pour le gardiennage, l'entretien et la maintenance de l'immeuble, ainsi que de la limitation de l'usage de l'immeuble pendant cette période de réalisation de sondages techniques, il est proposé que cette mise à disposition se fasse à titre gratuit. À compter du déclassement de l'immeuble, il est proposé de conclure un prêt à usage jusqu'au jour de la cession. À noter également que lors de la séance du 10 janvier 2018, le Conseil du patrimoine a émis un avis favorable à cette mise à disposition dans les conditions susvisées. Il nous était donc demandé d'autoriser la Maire de Paris à consentir à la SPNA à titre gratuit, une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel, puis un prêt à usage à compter du déclassement de l'immeuble.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Il est très important que cette délibération soit comprise et votée en pleine connaissance de cause, car le chantier a pris du retard. Donc c'est la responsabilité de la Ville de ne pas créer de retard supplémentaire. De plus il y a en effet urgence à ce que ce lieu soit sécurisé, surveillé. J'ai la charge dans ma délégation du déménagement des personnels qui partent dans le 13^e arrondissement pour la plupart et cela a été un chantier humain réalisé avec beaucoup de doigté et d'attention au personnel qui vit une grande modification de son métier. Maintenant que ces déménagements sont quasiment terminés, il ne faudrait pas qu'une période vide attire des ambitions incontrôlables de notre côté.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ce que je ne comprends pas très bien c'est que le protocole de vente a été signé le 27 juillet 2016 et qu'on arrive en 2018 et que l'on nous dit que l'on reviendra vers nous pour prononcer le déclassement et autoriser sa cession. Donc en fait on n'a toujours pas autorisé sa cession alors qu'un protocole de vente est signé depuis deux ans. Je trouve que c'est un peu complexe et que l'on a un peu de mal à s'y retrouver.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit du plus important des projets de Réinventer Paris. C'est un énorme projet assez compliqué. Morland c'est 45 000 m². Mais là l'opération est relativement simple. Il s'agit d'une session qui interviendra en septembre et d'ores et déjà la ville souhaite mettre l'immeuble à disposition gratuite, parce que c'est l'entreprise qui va prendre à sa charge tous les frais de gardiennage, ce qui constitue une économie pour la Ville. Vous imaginez que 45 000 m² c'est une charge d'entretien considérable. C'est un bâtiment énorme et ce temps sera mis à profit pour réaliser des opérations de sondage nécessaire au déclassement puisqu'une partie du bâtiment va être utilisée pour des logements et nous nous félicitons de ce déclassement puisqu'il augure de nouveaux logements sociaux en particulier. Donc il n'y a rien de complexe dans la délibération elle-même, même si le projet est très complexe.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2018DLH 68 – (Direction du Logement et de l’Habitat)

Programme dans le cadre d’une vente en l’état futur d’achèvement 17, boulevard Morand (4^e) — Modification des prêts garantis par la Ville (15.211.932 euros) demandée par I3F pour 80 logements sociaux.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Une délibération a déjà statué sur ce financement, mais il apparaît une erreur à la rédaction de la délibération concernée. Par délibération 2017 de la DLH 409 des 11-12 et 13 décembre, le Conseil de Paris a approuvé la participation de la Ville de Paris au financement du programme de 28 logements PLAI, 28 logements PLUS, et 24 logements PLS, au 17 boulevard Morand par I3F. À la suite de cette erreur, une inversion est intervenue entre les colonnes PLAI et PLUS. La ventilation des prix de revient entre les logements PLUS et PLI doit être revue et des prêts PLUS et PLAI peuvent être modifiés. Le plan de financement rectifié vous est présenté à nouveau, la partie PLS du programme ne fait l’objet d’aucun changement. Le prix de revient global de l’opération n’est pas modifié. Il s’agissait d’un coût global de 24 114 937 euros, soit 4299 euros/m² de surface utile. Ce qui est très peu cher et s’explique par la prise en charge par I3F qui a un gros volume de logements sociaux sur ce programme, ce qui lui permet de faire une économie importante du prix d’achat au m², contrairement à d’autres rues du 4^e arrondissement qui ont des petits programmes avec des petits bailleurs qui n’ont pas les mêmes moyens pour pouvoir couvrir un taux plus nuancé. Par exemple les 7000 euros/m² de la rue Rambuteaux.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je vois que madame ZARKA connaît bien mon attention au prix du m² du logement social dans le centre de Paris.

Un avis favorable est donné à l’unanimité.

2018DPE 2 – (Direction de la Propreté et de l’eau)

Modification des modalités d’organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je vais vous présenter un dispositif qui a été expérimenté en 2017 et notamment dans le 4^e arrondissement dans les quartiers du Marais, Notre Dame, Hôtel de Ville et Place des Vosges. 16 agents ont travaillé en binôme sur la base du volontariat.

Dans le cadre des plans de renforcement de la propreté présentés lors de la séance du 16 février 2016 du Conseil de Paris dont l’un des objectifs est de mieux adapter l’organisation au fonctionnement des services de propreté aux réalités de terrain, un cycle de travail saisonnier a été créé par la délibération 2017 DPE21, pour certains personnels employés du service technique de la propreté de Paris. Il s’agissait d’adapter les horaires de certains éboueurs et techniciens des services opérationnels de nettoyage afin de permettre des interventions dans certaines zones à forte fréquentation estivale, et ce dans plusieurs arrondissements, en fin d’après-midi et en soirée. Entre le 15 juin et le 15 septembre, l’horaire de période des équipes d’après-midi est devenu 15h48-23 h30 pour être précis.

À l’issue de la mise en œuvre de ce nouveau rythme à l’été 2017, un bilan positif a été dressé, aussi bien en termes de propreté que de satisfaction des usagers et des agents volontaires pour adopter ce nouveau rythme. Afin de mieux couvrir les belles soirées dès les premiers beaux jours et en arrière-saison, il est apparu pertinent d’étendre ces horaires saisonniers d’une durée d’un mois supplémentaire en les faisant débiter dès le 1^{er} juin pour les arrêter au 1^{er} octobre. Ce point a fait l’objet d’une présentation lors du Comité Technique

de la Direction de la Propreté de l'Eau, lors de cette séance du 7 novembre 2017 et au vu de cette expérimentation positive on peut aller encore plus loin et je vous invite à voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a plusieurs interventions, mais je vais d'abord donner la parole à Christophe GIRARD qui est en charge de ce dispositif d'amélioration des temps de travail. Il s'agit vous l'avez compris, d'ajouter 15 jours de part et d'autre de l'été pour améliorer la plage de ce dispositif.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

C'est un point très important parce que vous imaginez bien que beaucoup d'agents sont concernés et qu'il s'agit d'un service public renforcé. J'entends bien la phrase de Karen TAÏEB sur la nécessité d'aller plus loin, mais il s'agit d'une première avancée très importante menée par Mao PENINOU, l'adjoint chargé de la propreté, et moi-même chargé des ressources humaines, car nous nous adaptons à la réalité des fréquentations et du dérèglement climatique. En effet, au mois de septembre et depuis plusieurs années maintenant, nous sommes dans des temps quasiment d'été plein. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cette grande avancée. Maintenant, soyons prudents sur la suite. Ce qui est gagné ici ne peut pas l'être tous les ans. On ne va pas annoncer un mois supplémentaire tous les ans, sauf si nous passons dans des températures qui sont celles de Singapour toute l'année.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Dans ces 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 16^e, 18^e et 19^e arrondissements, cette délibération demande d'organiser le travail en extension pour les personnels. Et s'il est propice pour les rues de Paris d'avoir un nettoyage plus régulier, je pense que les personnels ne sont pas tous vraiment d'accord avec ce dispositif, puisque ce sont en particulier des stagiaires et nouveaux personnels qui travaillent sur ces plages horaires. Concernant cette prise de position de mon groupe, je m'abstiendrais sur cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Evelyne ZARKA (Parti Communiste – Front de Gauche)).

COMMUNICATION :

Communication sur les investissements d'intérêt local 2018

Ariel Weil commente un PowerPoint projeté aux élus et à la salle.

ARIEL WEIL, Maire du 4^e arrondissement

L'investissement d'intérêt local, LIL est un acronyme barbare. Mais il s'agit de vous expliquer quels sont les leviers, les budgets à notre disposition dans le 4^e arrondissement et dans toutes les mairies à vrai dire, pour investir.

Nous avons plusieurs budgets, ils ne sont pas tous présentés là, et d'ailleurs je prévois une présentation très exhaustive prochainement, qui permettra de mesurer tout ce qui est investi au niveau du 4^e arrondissement à partir de nombreuses enveloppes budgétaires. C'est un peu compliqué. Il faut retenir que nous avons un budget d'État spécial qui est présenté au Conseil d'arrondissement chaque année, qui est plutôt orienté fonctionnement ou investissements, mais immédiats. Fonctionnement avec pour l'essentiel des équipements de proximité. Ce budget d'État spécial a été présenté par Julien LANDEL dans le Conseil d'arrondissement de novembre dernier.

Il y a ensuite des investissements d'intérêt local, qui font donc l'objet de cette présentation.

Ce budget reste dans les comptes de la Ville de Paris, mais est alloué à la mairie d'arrondissement. On en dispose pour des travaux d'équipements de proximité, des écoles, des crèches, des équipements sportifs ou l'aménagement de l'espace public. Il s'agit d'un budget d'investissement.

Le budget d'investissements de la Ville de Paris se co-construit avec les services de la Ville et l'adjoint à la Maire de Paris chargé des Finances, Emmanuel GRÉGOIRE. À l'issue de ce dialogue, les crédits liés aux investissements d'intérêt local sont votés sur le budget général de la Ville de Paris par le Conseil de Paris. Le Maire d'arrondissement décide néanmoins librement des opérations à programmer et nous avons avec les directions opérationnelles des différents services de la Ville, qui peuvent être déconcentrées, des comptes à rendre.

Le budget 2018 des investissements d'intérêt local du 4^e arrondissement a été préparé sur des éléments financiers qui sont identiques depuis 2011. Ils comprennent une dotation initiale pour les équipements de proximité qui est de 1,2 million d'euros et une dotation initiale pour l'espace public qui est d'un peu moins d'un million d'euros.

De ces deux montants va être extraite la partie du budget qui est octroyée aux habitants par l'intermédiaire du budget participatif. L'an dernier il s'agissait de 10 % de l'enveloppe concernant les équipements de proximité et 40 % de l'enveloppe concernant l'espace public. Une fois ces pourcentages enlevés, vous vous retrouvez donc avec un peu plus d'un million pour les équipements de proximité et pour l'espace public près de 600 000 euros.

Les sommes qui ont été enlevées pour le budget participatif, nous les avons augmentées, car elles sont abondées. Donc ces 10 % et ces 40 % sont en réalité multipliés par 3, puisque selon le mécanisme d'abondement, la Ville de Paris met 2 euros pour 1 euro consacré au budget participatif. On a donc presque intérêt à en enlever le plus possible pour faire jouer le mécanisme d'abondement. Mais les limites sont fixées et il ne s'agit pas de totalement dépouiller le budget que l'on a pour le 4^e arrondissement au profit du budget participatif. C'est pour cela que l'on se retrouve avec plus de 1,5 million qui proviennent de 10 % et 40 % multiplié par 3.

La question se pose maintenant de savoir ce que l'on fait de ce montant hors budget participatif. Pour les équipements de proximité, il est réparti entre la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), les projets familles et petite enfance (DPE), et les projets Jeunesse et Sports (DJS). Par exemple, un projet comme Saint-Merri est financé par différentes lignes financières qui viennent augmenter le budget du Plan d'Investissement de la Mandature, le PIM, qui finance lui en grande partie ce complexe sportif et éducatif. L'exemple est similaire pour l'École des hospitalières ou pour la mise aux normes des établissements scolaires du 4^e arrondissement, des établissements de la petite enfance ou de Jeunesses et Sport avec la rénovation du gymnase Saint-Merri qui sera doté d'un mur d'escalade.

Si l'on visualise la répartition en camembert, nous constatons que la plus grosse part du budget est réservée aux écoles et dans une moindre mesure aux garderies, haltes garderies et crèches. Le sport est également l'un des investissements privilégiés.

Vous pouvez également voir que nous n'avons pas programmé de travaux en mairie pour 2018. Tout d'abord parce que Christophe GIRARD avait déjà fait de gros travaux pour la mettre aux normes et qu'elle est en bon état, mais aussi parce que dans le cadre de la fusion des arrondissements, dont nous ne connaissons pas les modalités puisqu'elles sont liées à une consultation menée par l'IFOP auprès des habitants, nous nous gardons d'investir sans connaître la tonalité de ce que deviendront les bâtiments. Nous sommes vertueux et nous préférons utiliser le budget d'équipement de proximité pour les écoles, les garderies et le sport plutôt que pour la mairie.

Pour ce qui est de l'enveloppe Espace public, c'est à dire près de 600 000 euros qui résultent de cette enveloppe, ils sont essentiellement consacrés à la Direction de la Voirie et du Déplacement (DVD). Contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là, nous investissons dans la voirie, la chaussée, en particulier, mais sous l'angle de l'environnement. Au compte de la Direction des Espaces Verts et de l'environnement (DEVE), nous avons également la trame verte Bourdon qui fait partie de nos engagements de mandature. Avec ce système de camembert, vous voyez que ce sont la voirie et le déplacement qui sont les projets les plus coûteux et les plus importants.

Je précise que dès lors que l'on a des crédits on peut entamer des études, mais que bien entendu on peut toujours avoir des études qui aboutissent à ce que l'on ne puisse pas faire le projet exactement tel qu'on l'avait prévu ou ne pas le faire du tout. C'est rare qu'on ne puisse pas le faire du tout, ça arrive, mais souvent ce sont plutôt des aménagements et on ne perd pas d'argent, on le retrouve ensuite pour le répartir sur d'autres projets.

Si dans le cadre de ces investissements d'intérêt local vous vous étonnez de ne pas voir de projets pour des grandes artères, c'est normal, car pour ce qui concerne la voirie principale nous avons d'autres budgets. Je vous promets d'ailleurs que dans un prochain conseil d'arrondissement je vous présenterai l'ensemble des poches qui sont utilisées pour les projets du 4^e arrondissement. J'entends souffler, mais j'espère que cela vous plaît, car cela vous permet de voir les différents montants qui sont alloués au 4^e arrondissement.

Nous en avons presque fini sauf qu'il faut bien parler du budget participatif puisque je vous ai expliqué que nous avons retranché une partie de ce budget et multiplié par 3. Dans le cadre de ce budget participatif, nous vous présentons sur cette diapositive les dix projets lauréats de l'an dernier. Vous les connaissez bien puisque pour certains vous les avez proposés et vous les avez tous votés. Je précise que bien entendu ils sont soumis aux études de faisabilité par les services techniques et à la compatibilité avec des normes extérieures à la Ville de Paris et l'avis du Préfet de police. Ils sont bien sûr étalés sur un certain nombre d'années et nous allons reparler de ce budget participatif et de ce que deviennent ces projets que vous votez et qui sortent progressivement, mais vous pouvez déjà les distinguer sur cette carte projetée des Investissements d'Intérêt Local, les IIL. Cette carte sera également mise à disposition sur le site de la Mairie.

Ce que la Ville de Paris et le 4^e arrondissement investissent pour les habitants ne se limite pas à ces investissements d'intérêts locaux. Il y a surtout des gros budgets qui sont ceux par exemple du Plan d'Investissement, mais cela fera l'objet d'une prochaine communication.

Nous allons passer aux vœux. Je voudrais dire un mot sur ces vœux. Vous le savez chacun fait dans les vœux ce qu'il souhaite, mais moi je souhaiterais vous dire que j'aimerais que l'on s'en tienne à trois principes dans la présentation de ces vœux.

Un principe d'intérêt local, c'est-à-dire que l'on propose autant que possible des vœux qui concernent le 4^e arrondissement, pas forcément exclusivement, mais qui nous concernent dans le 4^e arrondissement, sans quoi on peut parler de tous les sujets qui nous intéressent, mais la vocation de ce Conseil d'Arrondissement est de statuer et délibérer sur des sujets d'intérêt local. Le deuxième est un principe de pertinence. C'est-à-dire que je souhaiterais que dans les vœux on ne propose que des leviers qui sont actionnables et pour lesquels le vœu est le meilleur moyen de les actionner. Ce qui m'amène à un troisième principe. Un principe de subsidiarité. C'est-à-dire que je souhaiterais que l'on utilise les vœux en se limitant à ce qui relève de notre demande. Je souhaiterais que l'on n'utilise pas les vœux pour des projets que l'on peut mener à bien nous-mêmes, pour s'en dédouaner en quelque sorte. Je voudrais que l'on conserve ces vœux pour s'adresser à ceux qui doivent prendre le relais de notre action, que ce soit le gouvernement ou l'Europe pourquoi pas, lorsque la continuité de notre action passe par l'action de certains autres. C'est le cas de certains des

vœux qui sont présentés ce soir.

VŒUX

V0420180001

**Vœu déposé par Evelyne ZARKA (pour le Groupe Communiste – Front de Gauche)
Relatif à la volonté du gouvernement de trier les personnes migrantes dans les
centres d'hébergement d'urgence.**

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Conformément à l'article L2511-12.al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Considérant la circulaire du 12 décembre du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Cohésion des territoires demandant la création d'équipes mobiles pour contrôler les papiers des personnes hébergées ;

Considérant que l'accès d'hébergement d'urgence parce qu'il touche à la dignité humaine et à la préservation de la vie elle-même est inconditionnel en France, quelles que soient la nationalité et la situation administrative des personnes sans-abris ;

Considérant que cette circulaire porte gravement atteinte à ce principe fondamental inscrit dans la loi à l'article L345-2.2 du code de l'action sociale et des familles : « Toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique, ou sociale, a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence » ;

Considérant le communiqué du Front National daté du lundi 18 décembre 2017 demandant à être reçu par Gérard COLLOMB et voyant une victoire politique du Front National dans l'annonce par le gouvernement de son projet de loi sur les migrations ;
Considérant que les mesures demandées par le gouvernement ont été dénoncées par le monde associatif qui redoute une logique de « tri » ;

Considérant que le Secours Catholique, Médecins Sans Frontières, Emmaüs, la Fondation Abbé Pierre et vingt autres associations ont saisi le 11 janvier 2018 le Conseil d'État en vue d'obtenir la suspension de la circulaire visant à trier les migrants ;

Considérant que Jacques TOUBON, défenseur des droits a condamné ce durcissement qui dépasse toutes les actions du gouvernement précédent qu'elle qu'ait été leur politique dénonçant une défaillance nette par rapport aux droits fondamentaux et un risque de condamnation de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ;

Considérant que parce que la position du gouvernement qui demande de trier les personnes là où elles ont pu trouver un refuge, des soins, de la nourriture, porte atteinte aux Droits de l'Homme et aux valeurs françaises d'humanisme et de fraternité, cette alarme est partagée par de très nombreuses personnes de l'ensemble du spectre politique,

Considérant que Raphaël PITTI, médecin spécialiste de la médecine de guerre a rendu sa Légion d'Honneur que le président de la République lui a remis en janvier dernier pour protester aux personnes migrantes en France ;

Considérant l'opposition de Louis GALLOIS, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, rappelant que l'accueil inconditionnel constitue l'honneur de la République ;

Considérant que le secrétaire général du Secours Catholique a indiqué que le temps d'une entrée en résistance était venu ;

Considérant qu'alors que l'État faillit à sa mission d'accueil et d'aide aux plus démunis, de très nombreux citoyens se mobilisent au quotidien pour les accueillir dignement, quitte à risquer des condamnations en justice et viennent ainsi en aide aux migrants à Paris et en France ;

Considérant que face à cette levée de boucliers le gouvernement a lancé une concertation sans pour autant retirer la circulaire ;

Considérant que le gouvernement prépare dans l'opacité la présentation au parlement d'une loi « Asile et Immigration » ;

Considérant que Paris fut par son histoire et demeure par ses valeurs une ville refuge ;

Considérant que Paris fidèle aux valeurs européennes d'accueil a toujours fait du respect de la dignité humaine une priorité politique en conformité avec le droit international ;

Considérant monsieur le Maire du 4^e, que la mairie du 4^e accueille au quotidien dans ses locaux, des permanences associatives dédiées aux réfugiés venus chercher une aide juridique et une aide tout court dans la conduite de leurs démarches ;

Sur proposition d'Evelyne ZARKA pour le groupe Communiste – Front de Gauche, Conseil de Paris émet le vœu ;

Que la Ville de Paris interpelle d'ici le 15 février 2018, le Président de la République, monsieur Emmanuel MACRON et chacun des parlementaires de Paris dans le respect de la représentation politique :

- pour demander le retrait immédiat de la circulaire du 12 décembre qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République Française, au Droit international et aux fins d'éviter une condamnation par la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui déshonorerait la France ;
- Pour s'assurer que l'accueil inconditionnel soit préservé dans la future loi « Asile et Immigration » et dans la pratique ;
- Pour que l'État, quel que soit le degré de coopération des communes ouvre de nouvelles places d'hébergement, pour accueillir les personnes qui ont fui leur pays pour chercher refuge en Europe et particulièrement en France ;

Que la Ville de Paris dans le cas d'un maintien de la circulaire du 12 décembre qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République Française s'engage fermement :

- au respect des valeurs européennes et des droits humains dans notre capitale et assume son rôle de ville refuge.
- en conséquence à ne pas appliquer la circulaire du 12 décembre dans les centres d'hébergement relevant du centre d'action social de la Ville de Paris (CASVP).

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je remercie Evelyne ZARKA qui rappelle que nous avons fait quelques modifications sur la première version de ce vœu qui reflète, je crois, un consensus assez large dans la majorité et je crois dans le 4^e arrondissement. Comme cela a été rappelé, nous accueillons en effet tous les soirs de semaine des sans-domiciles qui viennent se nourrir à la mairie et nous espérons d'ailleurs pouvoir ouvrir des lits, mais cela ne dépend pas de nous, puisque le plan grand froid est actionné par la préfecture. Nous avons écrit dans ce sens, et j'y associe Anne LEBRETON qui est à nos côtés dans cette lutte de tous les jours. Nous avons avec Christophe Girard avancé la date d'ouverture de la mairie et j'ai souhaité qu'elle le soit à Noël et le jour de l'an. Nous avons un grand « succès », si l'on peut parler de « succès » quand nous avons 50 à 70 personnes qui viennent dîner. C'est dire quelle est la détresse à nos portes et il n'y a pas de ligne véritablement politique ici puisque la mairie du 1^{er} arrondissement fait la même chose.

Donc bien entendu, nous n'appliquerons jamais le « tri ». On ne demande pas à l'accueil aux gens de présenter leurs cartes d'identité et il y a là aussi un consensus extrêmement large d'associations aussi diverses qu'Emmaüs Solidarité qui nous aident au quotidien ainsi que le Secours Catholique et d'autres citées par Evelyne ZARKA.

Sur le fond et dans l'ensemble nous sommes évidemment d'accord avec ce vœu qui met en garde contre une circulaire qui est pour beaucoup d'entre nous proprement incompréhensible et dont on souhaite que le débat parlementaire qui va avoir lieu prenne en compte les réactions de beaucoup d'acteurs choqués de ce qui semble mettre fin en partie à une tradition française de l'accueil inconditionnel.

C'est pourquoi nous sommes tout à fait d'accord pour nous associer à ce vœu. Je souhaiterai avec une partie du groupe socialiste et apparenté que dans ce vœu qui cite énormément de réactions de gens qui sont tout à fait honorables et auprès desquels nous sommes fiers de prendre position, ne soit pas mentionné le Front National avec lequel nous ne souhaitons pas être associés. Et ce pour plusieurs raisons, mais ne serait-ce que parce que le communiqué de presse qui est cité en réalité est un communiqué de presse qui commence par parler des réactions des associations dites d'extrême gauche et non pas de la circulaire elle-même et dans lequel il est fait mention du « concert des pleureuses ». Ce concert des pleureuses serait celui d'associations dont il est difficile de dire qu'elles sont d'extrême gauche ou tout simplement associées à la préoccupation humanitaire qui est la nôtre. Je souhaiterai que l'on puisse ne pas avoir besoin du Front National pour dire ce que nous avons à dire sur cette circulaire. Et si Evelyne ZARKA en est d'accord, je propose que l'on enlève le Front National de ce vœu et que l'on puisse le voter ainsi expurgé de cette référence nauséabonde.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Nous avons beaucoup échangé les uns avec les autres et moi en particulier avec Ariel WEIL, avant ce conseil et je souhaiterai apporter un élément de contexte. Moi par exemple, j'ai voté au premier tour de l'élection présidentielle pour Emmanuel MACRON, ainsi qu'au deuxième tour. Deux fois de suite. À aucun moment je n'ai voté avec l'espoir qu'il y aurait une circulaire qui exprimerait ce qui a ému à gauche et à droite la plupart des humanistes et de gens de terrain. Je suis donc très mal à l'aise avec cette espèce de manière de sembler vouloir répondre à toutes les clientèles, pardon du terme, sur tous les sujets. Je ne suis pas choqué par l'un des attendus. Sur les faits oui, car d'abord il faisait de la pub au FN et je pense que c'est faux. Emmanuel MACRON et Édouard PHILIPPE, son Premier ministre de droite, ne peuvent pas être accusés d'avoir une quelconque ambiguïté avec le Front National.

En revanche quand vous voyez ces enfants qui passent par les montagnes enneigées, ces femmes et ces hommes, peu importe d'où ils viennent, peu importe les raisons pour lesquelles ils sont là dans le froid, quand je vois que Cédric HÉROUX a été plusieurs fois

arrêté, que cette institutrice à la retraite, une Juste d'aujourd'hui, est mise en cause et jugée, je ne peux pas faire l'impasse sur le fait que cela s'appelle de la non-assistance à personne en danger.

Il y aura à Paris le 15 février prochain la Nuit de la Solidarité, à laquelle vous êtes tous invités et je sais que le Maire du 4^e en a déjà pris sa part, la Maire du 10^e a lancé l'opération dans sa Mairie, et c'est le lendemain, le 16 que le Conseil d'État rendra son avis sur la circulaire COLLOMB contre laquelle se sont manifestés un certain nombre d'associations, autorités, personnalités. Moi je suis sur la ligne exprimée par Ariel WEIL d'un point de vue politique et tactique rassembleur avec la suppression de cet attendu sur le Front National. Merci à Évelyne d'être elle-même et d'exprimer ses engagements.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je voudrais dire que je suis en totale adéquation avec ce vœu. J'avais alerté également Ariel WEIL sur ce « considérant », parce que je n'ai pas besoin d'utiliser le Front National pour savoir ce que j'ai à faire en matière d'humanité. Nicolas BONNET OULADJ, président du Groupe Front de Gauche au Conseil de Paris a présenté un vœu sur lequel ne figure pas cette mention. Il est également très important de rappeler qu'Anne HIDALGO et Dominique VERSINI, dès les premiers instants ont manifesté leur désapprobation concernant cette circulaire qu'énormément d'associations ont rejetée. Des gens comme Jacques TOUBON, le défenseur des Droits ont également réagi immédiatement dans ce sens et ce vœu a le mérite d'être présenté à nos votes ce soir, car nous sommes tous d'accord pour que la France reste la France, avec sa grandeur humaniste.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je m'exprimerai pour mon groupe et au nom de moi-même et non pour Vincent ROGER pour ce vœu. Je ne maîtrise pas toute la dialectique qu'il y a derrière ce sujet, donc je vais être très simple et très rapide et ne pas me faire mal comprendre. Il y a un profond humanisme en nous tous ici et en moi qui fait que je comprends totalement ce qui est dit, mais il y a un point qui me dérange, c'est que dans une même discussion, un même vœu on parle de tri, de résistance et de Justes. Nous sommes dans un monde où les choses se nivellent et je pense que les mots ont un sens, l'Histoire à un sens. Donc je vais m'abstenir sur ce vœu.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Tout le monde connaît mon long engagement pour la défense des personnes sans-papiers, mon engagement personnel en dehors de cette mairie et plus généralement mon engagement auprès de l'exclusion sociale. Vous savez aussi que je soutiens l'action du président de la République dont j'ai fait la campagne et aujourd'hui devant vous, en tant qu'élue de la République, je ne souhaite pas entrer dans un débat qui met en cause un ministre de l'Intérieur qui est dans son rôle de ministre de l'Intérieur en cherchant à répondre aux questions qui sont du ressort de sa mission.

De même, les associations engagées auprès de la précarité sont dans leur rôle quand elles relèvent les points qui leur semblent poser problème, même si je ne suis pas sûre que le refus de dialogue soit toujours le meilleur moyen d'arriver à ses fins pour les personnes que l'on défend. Quant à moi je préfère porter autrement les modifications que je pourrais voir apporter sur le sujet de cette circulaire.

Par ailleurs je m'interroge sur la finalité de ce vœu très politique, sur un sujet dur et douloureux. Pas tant du Parti Communiste que du Parti Socialiste qui a été au pouvoir pendant 5 ans et qui était donc en capacité de faire. Car force est de constater que la situation actuelle n'est pas arrivée du jour au lendemain. Le gouvernement de François HOLLANDE aurait pu enlever par exemple le délit d'assistance à personne que vous avez mentionné, monsieur Girard. Vous en avez eu la possibilité pendant 5 ans, vous ne l'avez

pas fait.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Je n'étais pas au gouvernement.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Dans ce vœu vous parlez de « tri » alors que ce n'est pas indiqué dans la circulaire, vous ne mentionnez pas que les équipes prévues pour aller dans les centres d'hébergement seront des équipes composées de fonctionnaires de l'OFI et non de fonctionnaires de police. La polémique qui est faite au gouvernement est donc basée sur des extrapolations a priori de ce qui pourrait se passer et non sur des faits. Et je ne suis pas sûre que ceci aide les personnes en grande détresse, qui devraient être le premier souci de chacun.

Plus généralement, je sais aussi que le fait de ne pas nommer les choses ne les fait pas disparaître et bien contraire contribue à faire le lit du Front National. D'autres pays, qui ont de meilleurs résultats que la France en matière d'hébergement d'urgence, ont un traitement moins idéologique de la détresse humaine. Est-il raisonnable de maintenir sans aucune évaluation des personnes pendant des années dans des dispositifs d'urgence alors qu'elles ne peuvent entrer dans aucune disposition de régularisation ? Car effectivement la régularisation obéit à des règles très précises et certaines personnes ne rentrent dans aucun de ce cas. Rend-on service à ces personnes en les laissant rester 15 ans dans un hébergement d'urgence quand elles n'ont aucune possibilité de s'intégrer en France ? Je me pose la question et je vous pose la question.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Bien sûr, je suis pour ce vœu. J'ai un parti qui a toujours milité pour des papiers pour tous, pour l'intégration de tous, donc aucun problème pour le vote dans notre parti. Nous pensons que de toute façon nous sommes en train d'anticiper la situation mondiale, car nous ne sommes pas sur une situation française, mais mondiale qui va voir de plus en plus de grands flux migratoires à cause de la guerre et du climat. En général la guerre et le climat font très mauvais ménage ensemble puisque la guerre est souvent due à la guerre pour l'accès aux ressources naturelles. Donc il faut intégrer ce changement total pour voir autrement ces personnes qui arrivent. Moi je pense qu'il faut absolument ouvrir les portes. Nous avons toujours défendu une Europe qui ne serait pas une Europe forteresse, donc là-dessus nous n'avons aucun problème.

Sur la référence au Front National, je pense que ce n'est pas très habile de la faire. Parce qu'aujourd'hui cela donne une référence de plus quand vous allez chercher le Front National sur internet. Il faut aller lire pour voir que ce n'est pas bien, mais beaucoup de gens ne vont pas lire la suite, donc ils vont juste voir un nombre plus grand. À chaque fois que l'on fait référence au Front National c'est lui donner un peu plus d'image et d'écho.

Sinon je suis d'accord avec ce vœu et je pense tout de même que c'est important et qu'il faut que l'on fasse chacun à notre niveau ce que l'on peut et l'on est tous capables de faire un petit quelque chose à notre niveau et donc je voterai pour.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je voulais réagir à l'intervention de monsieur PLONQUET. Effectivement il y a des termes qui font appel à d'autres souvenirs terribles, évidemment je pense à la Shoah qui reste jusqu'à aujourd'hui quelque chose d'unique dans la douleur et la tragédie. Et si je vote aujourd'hui ce vœu, c'est parce que je suis d'accord sur le vœu global, parce que je suis contre cette circulaire, mais le terme de tri m'a également choqué.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Pour répondre à monsieur Girard, les allusions au Front National permettent de mettre en évidence qu'il faut combattre le Front National avant tout. Et que ce n'est pas en surfant sur ses idées nauséabondes que l'on pourra le faire.

Ceci dit, si vous en êtes d'accord, je veux bien retirer ces allusions au Front National. Je pense qu'il est important que l'on ait cette discussion publiquement, car la situation est excessivement grave. En France comme l'a dit monsieur Girard, nous sommes en train de condamner des gens pour des délits de solidarité et c'est tout à fait inacceptable. Je ne crois pas qu'au niveau du traitement des immigrés dans les gouvernements précédents nous ayons à ce point affaire à ce genre de phénomène. Je veux bien retirer ces allusions, mais je pense qu'il est important que nos citoyens prennent conscience de la gravité de ce type de mesure.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci à tous les participants d'avoir exprimé leurs positions. Je précise deux choses. D'abord sur les termes nous avons suggéré des changements sur certains. Les associations ont évoqué des mesures visant à permettre le tri, donc il y a bien une nuance sur ce tri. Ce n'était pas la finalité nécessairement de la circulaire, mais c'est l'un de ses risques pointés par toutes les associations. D'autre part, chacun s'exprime en son âme et conscience et avec son propre cœur. Et Christophe GIRARD l'a fait avec ses propres mots. En revanche, le terme de « Juste » ne figure pas dans le vœu lui-même.

Pour finir et pour répondre sur la finalité de ce vœu, je trouve qu'il répond aux trois principes que je souhaiterais voir viser par un vœu. À savoir qu'il est d'application locale, puisqu'Évelyne ZARKA le rappelait nous accueillons des personnes dans le 4^e arrondissement et Anne LEBRETON joue tout son rôle dans cette solidarité. Nous sommes donc concernés par cette circulaire. Ce vœu est pertinent puisqu'il y a un débat sur la circulaire et un débat de loi qui nous concerne et c'est le principe de subsidiarité, nous ne pouvons pas agir. Et donc c'est bien normal que nous l'exprimions par un vœu.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voudrais également faire remarquer que ce vœu demande de ne pas appliquer une circulaire gouvernementale à des fonctionnaires et je trouve cela assez étonnant.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je remercie Evelyne ZARKA d'avoir accepté que l'on retire la mention du Front National pour que l'on puisse voter en plus grand nombre.

Un avis favorable est donné à la majorité avec

8 voix pour : Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Parti Socialiste) ;

Evelyne ZARKA (Parti Communiste-Front de Gauche ;

Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts) ;

2 voix contre : Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes) ;

1 abstention : Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem)

1 voix ne prend pas part au vote : Vincent ROGER (Les Républicains).

Le vœu amendé est adopté.

--

Julien LANDEL quitte le conseil d'arrondissement donnant son pouvoir à **Evelyne ZARKA**.

V0420180002

**Vœu déposé par Evelyne ZARKA (pour le Groupe Communiste – Front de Gauche)
Relatif à promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus de personne à la rue
fin 2017.**

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Conformément à l'article L.2511-12.al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Considérant que le président de la République avait déclaré en juillet 2017 lors d'un déplacement à Orléans : « D'ici à la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois, la première bataille, loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence, je ne veux plus de femmes et hommes dans les rues. » ;

Considérant que le Samu Social de Paris est toujours saturé et que seulement 30 % des appels au 115 peuvent aboutir à une mise à l'abri ;

Considérant que l'objectif est loin d'être atteint ;

Considérant que cette situation est demeurée inchangée, en toute logique, car aucune action à la mesure du défi n'a été prise par l'État depuis l'été ;

Considérant de surcroît que les propos indignes tenus le 29 décembre par le secrétaire d'État aux relations avec le parlement qui soutenait que : « les capacités d'accueil étaient globalement satisfaisantes en fin d'année, mais que le gouvernement ne pouvait être blâmé pour les situations de celles et ceux qui sont à la rue, car ils veulent y rester » ;

Considérant que pour sa part, la Ville de Paris ne relâche pas ses efforts, pour la mobilisation de son patrimoine pour y faire de l'hébergement d'urgence ;

Considérant que la Ville a proposé à l'État des sites mobilisables qu'il n'a pas souhaité ouvrir aux centres d'hébergement ;

Considérant que l'État n'a toujours pas donné d'explication quant à la possibilité évoquée d'utiliser des lits vides au Val-de-Grâce pour accueillir des personnes sans-abri ;

Considérant que l'État ne fournit pas les efforts nécessaires pour ouvrir des places dans les départements franciliens carencés ;

Considérant que le 4^e arrondissement a mis en place un dispositif d'accueil Salle Jean Mouly en partenariat avec des associations existantes depuis plusieurs années ;

Sur proposition d'Evelyne ZARKA, pour le groupe Communiste, Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement du 4^e émet le vœu :

- Que la Ville maintienne son attitude constructive avec l'État, mais poursuive parallèlement son combat des ouvertures de centres plus nombreuses, en particulier dans l'Ouest parisien et dans les départements limitrophes, sous dotés tels que les Hauts-de-Seine ;
- Que l'État se donne les moyens de ne plus laisser des personnes dormir à la rue faute de places disponibles dans les centres d'accueil.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Bien entendu si je partage certains des « considérants » de ce vœu, je ne peux laisser dire que le gouvernement n'a rien changé depuis l'année dernière puisqu'il y a un nombre considérable d'offres de places supplémentaires qui ont été ouvertes. Nous sommes donc dans la continuité de ce que j'ai relevé sur le précédent vœu. On ne peut pas continuer sans arrêt à rajouter des places sans chercher aussi à gérer autrement l'hébergement d'urgence. Tous les acteurs associatifs d'ailleurs le savent et le disent quand ils ne sont pas devant un micro. Nous avons un problème d'hébergement d'urgence, nous avons besoin de mettre les choses à plat concernant l'hébergement d'urgence et ce n'est pas seulement en rajoutant constamment des places que nous résoudrons le problème des personnes qui dorment dans la rue. Je ne vois donc pas tout à fait à quoi sert ce vœu, puisque de toute façon la Ville a déjà une attitude très volontariste sur ce sujet et que l'État aussi travaille à augmenter les places d'hébergement, même si effectivement je suis d'accord avec votre constat que le Samu Social de Paris ne répond pas à l'ensemble des demandes, loin de là.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons passer au vote, mais je tiens à dire deux choses afin de nuancer. D'une part, je crois que ce vœu est un vœu d'appel à la mesure par rapport à des annonces qui ont été faites sur le fait qu'il n'y aurait plus personne à la rue. Ces propos étaient sans doute naïfs et maladroits et en réalité insultants pour les uns et les autres. C'est un vœu qui appelle à la modération verbale. Dans les faits et dans l'action, je tiens à saluer le travail tout à fait conjoint que mènent et la Ville de Paris et la Préfecture, ainsi que des acteurs du gouvernement qui travaillent en réalité la main dans la main malgré les rodomontades verbales des uns et des autres. Et je me félicite de ce que nous soyons dans un moment où nous sommes tous attachés à trouver le maximum de lits.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voudrais juste préciser une chose pour le public qui ne le sait peut-être pas, mais tout ce qui relève de l'hébergement d'urgence est de la responsabilité du gouvernement, donc les municipalités travaillent activement à proposer des endroits, mais la prise en charge financière incombe au gouvernement. Deuxième point, malheureusement le « sans-abrisme » est un problème complexe qui ne relève pas seulement du logement, bien loin sans faut.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Je voulais dire à ma collègue Anne LEBRETON que je la préfère comme élue de Paris et du 4^e arrondissement — elle était en effet une excellente adjointe quand j'étais maire, et l'est toujours —, que quand elle est porte-parole du gouvernement. Je pense que l'on a un député, qui n'est pas là ce soir, mais qui fait partie de la majorité qui actionne la loi.

Pour connaître le travail qui est fait alors que nous sommes contraints au cadre que définit tout gouvernement et la préfecture de région en particulier concernant les places d'hébergement, je pense que l'on a vraiment intérêt à être extrêmement solidaires et à ne pas lâcher la pression pour qu'en effet la préfecture suive les constats qui sont faits sur le terrain et le travail qui est fait autour d'Anne HIDALGO et Dominique VERSINI. S'il n'y avait pas eu ce volontarisme, il n'y aurait d'ailleurs jamais eu le centre de la Porte de La Chapelle, il n'y aurait jamais eu ces places dans les mairies du 4^e et 1^{er} arrondissement et d'autres. C'est bien parce que des actions municipales sont menées par des élus de terrain que ces places existent. Et je vous invite à une grande prudence, nous collectivement quand nous verrons après la Nuit de la Solidarité, l'État des lieux qui aura été réalisé et la manière dont la préfecture évaluera le travail que nous apporterons.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que l'on passe au vote. Chacun est dans son rôle effectivement. Nous avons identifié un certain nombre d'espaces, je parlais de Morland, du boulevard Henri IV par exemple et je salue le travail des équipes du cabinet qui nous aident à identifier des lieux qui peuvent être des accueils pour la nuit. Mais en effet la décision relève du gouvernement. Nous avons visité un certain nombre d'espaces et nous avons l'espoir d'arriver ensemble dans le 4^e arrondissement à ouvrir des lits, mais la décision ne nous revient pas, d'où la notion de solidarité pour ce vote.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je voudrais dire que je vais m'abstenir parce que les deux propositions, surtout celle concernant le fait que la Ville maintienne son attitude constructive est tellement en route et « en marche », si je puis me permettre, que je trouve que c'est redondant par rapport à ce qui se fait avec le volontarisme de personnes comme Dominique VERSINI et la Maire de Paris.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Effectivement il s'agit d'une proposition qui est dans le sens de la solidarité, nous ne donnons pas des injonctions.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

*5 voix pour : Julien LANDEL, et Ariel WEIL (Parti Socialiste),
Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts),
Evelyne ZARKA (Parti Communiste-Front de Gauche),*

6 abstentions :

*Christophe Girard et Karen TAIEB (Parti Socialiste),
Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes),
Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem) et Vincent ROGER (Les Républicains).*

Le vœu est adopté

--

Karen TAIEB quitte le conseil d'arrondissement donnant son pouvoir à **Ariel WEIL**

--

V0420180003

Vœu déposé par Jean-Pierre PLONQUET (pour le Groupe UDI-Modem)

Vœu à la Mairie de Paris relatif au déploiement du nouveau Vélib.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Il est difficile de parler de Vélib après les deux sujets qui viennent d'être traités. Le groupe UDI-Modem a déjà déposé un vœu il y a deux mois qui avait été accepté à l'unanimité, ce nouveau vœu est donc dans la continuité. Je vais donc vous épargner les deux pages de « considérant » et résumer pour l'assistance que le groupe a alerté depuis longtemps sur la question du Vélib' et la manière dont le projet était mené et notamment dans le 4^e. Je vous lis donc simplement la conclusion du vœu.

Le groupe UDI-Modem émet le vœu qu'en plus des mesures déjà votées par le syndicat mixte autolib'— métropole, la Ville de Paris dans le cadre de son rôle au sein de ce syndicat mette tout en œuvre pour que les abonnés Vélib' ayant à subir la forte dégradation du service depuis octobre 2017, obtiennent une compensation consistant en une prolongation gratuite de leur abonnement de six mois pour les abonnés avant le 1^{er} janvier 2018 et une prolongation de la remise de 50 % sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit entièrement opérationnel pour les nouveaux abonnés.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose si l'on est d'accord de regrouper les vœux qui concernent le Velib' puisqu'il y en a un second concernant ce sujet porté par Anne LEBRETON.

V0420180005

Vœu déposé par les élus du Groupe Démocrates et Progressistes

Relatif à une saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris en vue d'un audit portant sur les conditions de passation et d'exécution du contrat de prestation du service Vélib'.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Conformément à l'article L.2511-12.al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Considérant que le service Vélib comptait avant la transition entre les deux prestataires, 300 000 abonnés ;

Considérant que du fait de ce changement de prestataire, a débuté en octobre 2017 une phase de transition d'une durée initiale de six mois durant laquelle aurait dû survenir le remplacement des anciens matériels et des stations ;

Considérant qu'au regard de la délibération 2017 DV-102, organisant le changement de prestataire, Smovengo devait mettre en service 505 stations au 1^{er} janvier 2018, puis 500 autres d'ici avril 2018 ;

Considérant que cet objectif n'a pas été accompli, ayant été dans un premier temps ramené à 300 stations et seules 64 ayant été finalement réellement disponibles au 1^{er} janvier 2018, dont une partie sans vélo ;

Considérant qu'afin de rattraper son retard, le prestataire s'est engagé à mettre en service 80 stations par semaine au lieu des 60 prévus originellement, soit 300 d'ici fin janvier 2018 ;

Considérant que seules 80 stations sont effectivement fonctionnelles au opérationnelles au 12 janvier 2018, cet engagement de rythme n'a pas non plus été respecté ;

Considérant que l'installation des nouveaux équipements s'est faite sans prioriser les gares et stations de métro principales de la capitale ;

Considérant que le prestataire invoque pour justifier cette défaillance le retard à la signature du contrat de transition, dû au recours en justice de Jean-Claude DECAUX, la grève des agents du service et la difficulté à électrifier les stations ;

Considérant que cette absence de service effectif s'accompagne d'une hausse sans précédent des tarifs et d'une série d'erreurs de facturation ou de cautions ;

Considérant que le syndicat ayant eu connaissance des retards dès la fin 2017 a attendu janvier 2018 que le système soit absolument paralysé pour réclamer du prestataire qu'il double ses équipes ;

Considérant qu'au regard de cette défaillance le prestataire s'est vu sanctionner de pénalités contractuelles d'un montant supérieur à un million d'euros ;

Considérant que cette pénalité ne couvre pas le coût des mesures de compensation accordées aux usagers s'élevant à près de deux millions d'euros, la défaillance du prestataire constitue une perte nette pour le syndicat mixte Autolib-Vélib' métropole ;

Considérant que la Ville de Paris, statutairement majoritaire en voix au sein de ce Syndicat est légitime pour connaître les causes de cette défaillance,

les élus du groupe Démocrate et Progressiste émettent le vœu que l'Inspection Générale de la Ville de Paris soit saisie en vue d'un audit portant sur les conditions de passation et d'exécution du contrat de prestation du service Vélib' par le consortium Smovengo.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose de répondre de manière groupée à ces deux vœux. D'abord il s'agit d'un nouveau vœu, puisqu'un précédent vœu a été présenté par Jean-Pierre PLONQUET lors de la séance du 13 novembre dernier, qui était je dois l'avouer relativement clairvoyant puisqu'en effet il pressentait un certain nombre de difficultés qui n'étaient pas encore connues. Je m'en félicite d'une certaine façon, puisque ces vœux nous permettent de communiquer aux élus et à la salle de nouvelles informations que nous n'avions pas au moment du dépôt du premier vœu.

Disons-le clairement et sans langue de bois, le déploiement du Vélib' ne répond pas aux exigences calendaires que le syndicat autonome Autolib-Vélib' — puisqu'il s'agit d'un nouveau syndicat métropole qui a une assise territoriale différente de l'ancien —, avait fixé au prestataire qui a remporté un marché public.

D'abord je voudrais faire une première remarque et sans ignorer la protestation que l'on peut avoir les uns et les autres de voir ce déploiement plus lent que ce qui était prévu. Je voudrais redire ce que j'ai déjà dit au moment des vœux, qui est que nous avons aujourd'hui le premier et le plus grand des services de vélos en libre utilisation. Lorsque Bertrand DELANOE l'avait introduit, il y avait eu beaucoup de protestations et 10 ans plus tard, il a été adopté et copié dans toutes les plus grandes capitales, telle que New York par exemple.

Aujourd'hui avec cette nouvelle génération de Vélib', sachez que malgré les vicissitudes du déploiement, à terme dans quelques mois, nous aurons le plus grand marché public de vélos en libre-service au monde avec 45 000 bornettes, 1400 stations et 20 000 vélos. Il s'agit d'un service qui sera inégalé en Europe et dans le monde.

Réjouissons-nous aussi que la Ville de Paris puisse offrir aux Parisiens et à tous les utilisateurs un produit dont la qualité a été reconnue parmi différents panels de testeurs. Le vélo est plus léger et doté d'un triple système de protection et c'est enfin un parc qui comportera 30 % de vélos électriques et qui sera déployé de manière plus ample que le précédent Vélib', puisque ce sera non seulement Paris, mais la métropole, puisqu'il n'y a pas que pour le logement qu'il faut penser Grand Paris. C'est donc ici un défi industriel et technologique hors du commun.

Concernant les retards de déploiement que tout le monde pointe à juste titre, tous collectivement nous sommes d'accord pour dire que ce n'est pas satisfaisant de ne pas pouvoir accéder à un service complet durant cette période de transition. Mais je voudrais apporter deux précisions qui pondèrent ce constat. D'abord c'est que ce nouveau Vélib' a les défauts de ses qualités. En effet même si cela n'excuse ni ne dédouane le nouveau titulaire du marché dans l'obligation de résultat qui est normalement la sienne, le retard peut s'expliquer par des raisons administratives et techniques. Il faut rappeler que le marché a été attribué à un nouveau prestataire en avril 2017, mais il n'a pas pu être signé immédiatement, car l'ancien prestataire avait déposé un recours en référé et que ce recours entraînait un premier retard au démarrage. Ensuite les embauches Smovengo elles aussi ont été

décalées puisqu'il y avait des négociations entre les deux opérateurs sur la reprise des salariés qui n'est intervenue qu'en décembre 2017. Enfin, l'installation du dispositif suit une procédure complexe puisqu'il y a 30 % de vélos électriques et qui dit vélo électrique dit raccordement électrique assuré par l'entreprise Enedis. Celui-ci ne peut être fait qu'une fois que l'ancienne borne est déposée par le précédent titulaire du marché, c'est-à-dire Decaux, et mis en service une fois que la conformité est certifiée.

Je voudrais redire qu'il faut rapporter ces délais, qui sont marginaux même s'ils sont difficiles à supporter à court terme, à l'amélioration de l'offre et du service qui sera apportée pour les quinze prochaines années. Ainsi qu'aux améliorations pour le 4^e arrondissement puisqu'il faut que l'on parle aussi de notre arrondissement, qui est déjà très bien pourvu en Vélib'. C'est l'un des arrondissements les plus fréquentés par les utilisateurs de Vélib' et il y aura la possibilité de garer deux vélos par bornette grâce au système d'overflow qui permet de rendre un vélo même quand la station est complète. De plus de nouvelles stations seront installées dans le 4^e arrondissement, dont une dans les Îles qui est déjà déployée, sans compter le quai des Célestins qui passe de 15 à 35 bornettes suite à une demande là aussi du Conseil de quartier. Néanmoins peu de stations sont pour l'heure opérationnelles dans le 4^e arrondissement. Nous en comptons 3, dont celle du Marché aux Fleurs.

Bien entendu, Jean-Pierre PLONQUET le demandait dans son vœu et cela me paraît parfaitement légitime, la correction des délais passe également par des mesures de compensation qui sont normales. Elles sont tellement normales qu'elles font partie du contrat de passation du marché et c'est un marché public qui empêche certaines préconisations des usagers en termes de prolongation des contrats. Il y a des choses qui sont juridiquement impossibles en revanche d'autres le sont et je rappelle l'annonce de la Maire d'un remboursement aux abonnés du mois de janvier. Et l'annonce que si les objectifs ne sont pas atteints il en sera de même pour le mois de février.

Compte tenu de ces évolutions récentes et des annonces qui ont été faites ces derniers jours en termes de compensation, j'appellerai à ne pas voter le vœu de Jean-Pierre PLONQUET dont je reconnais la sagacité et la clairvoyance dès le mois de novembre.

En ce qui concerne le vœu porté par Anne LEBRETON je ne comprends pas en quoi une saisine de l'inspection générale de la Ville de Paris serait pertinente pour répondre à ce que je souhaite appliquer comme principe à tous mes vœux, puisqu'elle semble présumer l'existence d'irrégularités dans le marché octroyé par la Ville à Smovengo. Je rappelle qu'il s'agit d'un marché public qui a fait d'ailleurs l'objet d'un recours déposé par Decaux. Ce recours a été perdu, même si malheureusement il a entraîné des retards dans le déploiement. Et enfin s'il y a des irrégularités, je suggère de ne pas passer par un vœu, mais de dénoncer ces irrégularités. C'est d'ailleurs une obligation lorsque l'on a connaissance d'une irrégularité.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Ce vœu m'étonne, car je vous rappelle que lorsque ce marché a été passé, que les conditions ont été organisées, l'adjoint aux finances de la Ville de Paris était l'adjoint PS d'Anne HIDALGO, Monsieur Julien BARGETON. Depuis il a été élu unique sénateur En Marche de Paris. Le marché Velib' arrivait à expiration. Il a donc pesé et avec tout son talent pour que le cahier des charges soit rempli selon les meilleurs critères. En est sortie une société que nous ne connaissions pas. Et je le rappelle, ce n'est pas un cahier des charges de la Ville de Paris, donc saisir l'Inspection de la Ville n'est pas possible puisque cela concerne toutes les collectivités qui bénéficient de Vélib', soit 64 communes. Votre vœu serait pertinent, et non nul et non avvenu, si en effet il demandait à ce que toutes les inspections de toutes les communes soient saisies.

Que vous demandiez des comptes c'est naturel, que pensez-vous que font les conseillers de

Paris ? C'est exactement comme à la Caisse des Écoles que j'ai présidée longtemps. Si un prestataire répond, mais sert une nourriture qui ne correspond pas à ce qui avait été prévu, on ne peut pas le savoir d'avance. Il y a des dysfonctionnements que personne n'avait imaginé ni souhaité. Cette demande d'audit c'est mettre en doute monsieur BARGETON lui-même. Cette demande ne peut pas exister puisqu'on ne peut pas saisir l'Inspection générale de la Ville sur un sujet qui n'est pas un sujet de la Ville, mais un sujet de la métropole du Grand Paris et du Syndicat autonome qui concerne 64 communes. C'est pour cette raison que juridiquement je ne peux pas vous suivre.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je m'étonne aussi bien monsieur le Maire, que monsieur GIRARD que vous soyez étonnés de la demande d'un audit quand il y a eu un dysfonctionnement. Cela me semble quelque chose d'habituel de chercher à comprendre et à auditer ce qui s'est passé quand il y a eu un grave dysfonctionnement comme celui que nous avons pu voir. Quant aux autres communes, les élus de ces communes peuvent également demander le même audit, elles en sont parfaitement libres. Je rappelle seulement que la Ville de Paris est majoritaire dans ce syndicat. Le fait de demander un audit n'implique pas de mettre en doute tout ce qui s'est passé, c'est juste demander un audit.

Christophe Girard, Adjoint au Maire

Vous lisez le mauvais papier.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

On ne m'a pas donné de papier.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On reprend avec Corinne FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je pense en effet que cet audit n'apporterait rien en plus. Il faudra évidemment faire un bilan de ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise plus. On ne va peut-être pas mobiliser des gens sur cet audit, car je pense qu'il n'y a pas eu d'irrégularités, je suis assez d'accord avec Ariel WEIL. Je pense qu'il y a des erreurs, l'idée de faire trop grand, de penser que l'on est capable trop vite, alors qu'on ne l'est pas. Mais on ne peut pas dire : « ce n'est pas très grave, cela va aller mieux ». Ce n'est pas parce qu'il y a trois stations avec quelques vélos dans le 4^e dans des zones qui ne servent en aucun cas aux habitants du 4^e, car loin de la Poste, de l'école, de la Mairie ou l'on se rend à vélo. C'est un peu bête de mettre une station au Marché aux fleurs pour qu'un touriste puisse poser son vélo. Je pense donc qu'il y a une erreur dans le choix des stations et c'est dommage, car le vélo est quelque chose de très sain. Ce n'est pas Paris qui est la première ville, mais La Rochelle, puis Toulouse. À Copenhague depuis trente ans, il y a des vélos en libre-service gratuit. Vélib' est un système très organisé. Ce qui complique tout, je pense, c'est l'arrivée de l'électrique ce qui me fait toujours dire que souvent le mieux est l'ennemi du bien. Le Velib' c'était 300 000 abonnés, c'était un vrai succès et aujourd'hui on est vraiment gêné et je comprends le vœu de monsieur PLONQUET. Mais il y a déjà un certain nombre de compensations et ce vœu n'ajoute rien aux compensations qui vont être proposées aux abonnés qui ne peuvent se déplacer actuellement en vélo. Je pense donc qu'il faudra faire un bilan, mais je ne peux pas voter ce vœu demandant un audit.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Sur le vocabulaire simplement, l'Inspection et l'audit ce n'est pas pareil puisque vous faisiez référence à l'entreprise. Les auditeurs et les inspecteurs ne font pas le même métier.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

L'inspecteur général de la ville de Paris est l'auditeur interne de la ville et donc est tout à fait

compétent pour examiner cette question. Je ne comprends pas ce qui vous choque.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a effectivement des auditeurs à la Ville de Paris qui certifient les comptes. C'est un service au sein de l'Inspection. L'Inspection est saisie de manière différente. Elle peut s'autosaisir, elle peut être saisie dans des missions de routine, mais ce n'est la bonne instance dès lors que le marché public ne fait l'objet d'aucune irrégularité, ce qui est le cas puisqu'il a été attaqué, mais a été maintenu et de fait fonctionne, puisque les pénalités qui dépendent du marché public sont appliquées.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Nous n'avons pas les mêmes informations. Moi je maintiens qu'ils sont compétents.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est l'intérêt d'un vote. C'est le juge de paix.

Délibération concernant le vœu de Jean-Pierre PLONQUET

Un avis favorable est donné à la majorité avec

*6 voix pour : Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts),
Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes),
Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem),*

5 voix contre : Christophe Girard, Julien LANDEL, Karen TAIEB et Ariel WEIL (Parti Socialiste)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste-Front de Gauche),

Le vœu est adopté.

Délibération concernant le vœu d'Anne LEBRETON

Un avis défavorable est donné à la majorité avec :

7 voix contre : Christophe Girard, Julien LANDEL, Karen TAIEB et Ariel WEIL (Parti Socialiste),

Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts),

Evelyne ZARKA (Parti Communiste-Front de Gauche),

4 voix pour : Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et progressistes)

Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem).

Le vœu est rejeté.

V0420180004

Vœu déposé par les élus du Groupe Démocrates et Progressistes

Relatif à la réalisation effective des projets du Budget participatif.

Conformément à l'article L.2511-12.al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Considérant l'importance de la démocratie locale et la participation citoyenne de la vie associative pour une ville dynamique et active ;

Considérant que depuis 2014, la Maire de Paris a souhaité que le budget participatif permette aux Parisiens de co-élaborer les politiques publiques, en les laissant décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la Ville ;

Considérant que près d'un demi-milliard d'euros jusqu'en 2020 sont consacrés aux projets conçus et votés par les Parisiens, dont 30 %, réservés aux quartiers populaires ;

Considérant que le budget participatif se décline à deux échelles au niveau des projets d'envergure parisienne et d'arrondissement ;

Considérant les trois critères de recevabilité de projets, à savoir un motif d'intérêt général, entrer dans le champ de compétence de la Ville ou du département de Paris et représenter une dépense d'investissement sans générer de dépense de fonctionnement trop importante ;

Considérant la possibilité partielle de suivre les réalisations des projets lauréats sur le site du budget participatif (études et conception, lancement des procédures, réalisations des travaux, livraison et inauguration) ;

Considérant que dans la plupart des cas les projets sont réalisés ou en cours de réalisation ;

Considérant cependant les retards de réalisation, les abandons et les effets négatifs de ces retards, le manque d'information sur les délais de réalisation qui remet en cause la crédibilité de la démarche ;

Considérant en effet que le calendrier des différentes étapes n'est pas systématiquement affiché ;

Considérant qu'il existe parfois un trop grand décalage entre la date du vote et la date de la réalisation ;

Considérant par exemple que certains projets votés en 2014 sont encore en cours de réalisation, que certains votés en 2015 sont encore en phase d'étude, donnant l'impression que les projets n'avancent pas ;

Considérant que les projets sont étudiés par les services techniques de la Ville afin de vérifier leur faisabilité et leurs coûts, puis soumis au vote des Parisiens en septembre ;

Considérant les 8 projets votés au budget participatif 2016 qui se retrouvent non-réalisables (végétaliser le mur rue PAUL Lelong ou encore de trouver un lieu de rencontre pour les habitants par exemple) ;

Considérant le projet relatif à la restauration des Fontaines de la porte de Saint-Cloud du budget participatif voté en 2016 qui fait aujourd'hui l'objet d'une délibération au Conseil de Paris demandant une subvention auprès de l'État pour l'exécution des travaux ;

Les élus du groupe démocrates et progressistes émettent le vœu :

- Que soit intégré sur le site du budget participatif, le calendrier de réalisation de tous les projets votés sans exception après étude et concertation ;
- Que soient révisés le modèle et le calendrier pour que la faisabilité des projets qui soit en cohérence avec le calendrier des choix.
- Que puissent être réalisées des études de satisfaction auprès des habitants afin de vérifier que le résultat corresponde aux attentes et aux projets votés.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je profite de ce vœu pour faire une communication plus large sur le budget participatif. Je

rappelle qu'il est le plus élevé au monde puisqu'avec 500 000 euros d'investissements sur l'ensemble de la mandature il est proprement inédit dans son ampleur et dans l'ambition qui a été portée par la Maire et la majorité municipale. Anne HIDALGO en mettant en place ce budget participatif a rendu ce concept de participation citoyenne concret et tangible.

Pour la Ville de Paris, les élus et les Directions — puisque ce sont elles qui sont très sollicitées —, il a induit un changement de culture profonde d'ouverture à la concertation et aux transversalités qui n'était pas la coutume. Pour les directions techniques qui sont souvent à effectif constant, il a induit une augmentation de la charge de travail.

Depuis 2014 date de son lancement, le budget participatif fait l'objet d'évaluations et d'ajustements chaque année. Pauline VERON adjointe de la Maire, en charge du budget participatif interroge les mairies, les services, analyse les suggestions et les remarques formulées par les uns et les autres, notamment les porteurs de projets pour dresser un bilan annuel du dispositif et apporter des améliorations qui renforcent la fiabilité de cette innovation sociale. Je voudrais saluer le travail qu'elle mène avec ses équipes et m'inscrire en faux contre un débat qui consisterait à remettre en cause le budget participatif. Ce n'est pas ce que vous faites puisque je note que vous êtes d'accord pour dire que dans la plupart des cas les projets sont réalisés ou en cours et saluer au contraire le travail fondamental qui est fait.

Depuis 2014 ce sont 612 projets qui ont été lauréats du budget participatif sur tout Paris. Sur 15 projets lauréats qui ont dû être abandonnés, aucun ne se situait dans le 4^e. Faites le calcul sur tout Paris, 15 projets abandonnés sur 612, on est à 2 %.

En ce qui concerne les délais de réalisation et les retards, il faut expliquer ce processus qui est sans commune mesure. Les projets sont déposés sur la plateforme, ils sont soumis à une pré-étude technique par les services. Ensuite, un certain nombre de projets d'aménagement de l'espace public ont besoin d'études affinées et qui ne peuvent être réalisées que pour des projets lauréats après le vote. Il peut arriver qu'une étude plus approfondie révèle l'impossibilité de mener à bien un projet. Je précise que dans ces cas-là, pour la grande majorité des projets, un projet du même ordre a été amendé.

Pauline VERON explique qu'il s'agit d'un choix de ne pas rejeter tous les projets qui seraient susceptibles d'avoir un risque de ne pas être réalisés. Si on faisait cela, c'est une énorme majorité des projets qui serait rejetée pour se couvrir du risque zéro. Le choix a été fait au contraire d'accueillir beaucoup de projets avec un taux final d'abandon qui est extrêmement faible, soit 2 %. C'est une approche concertée, délibérée d'étudier ces projets.

Certains projets il faut le noter, rivalisent avec les projets portés par la Ville. Par exemple le réaménagement des rues Simon Lefranc et Geoffroy Langevin et la végétalisation rue de Sully. Ils sont soumis aux mêmes règles et donc aux mêmes contraintes d'investissement portées par la Ville, que ce soit en termes de délais d'étude, en termes de passation de marchés, en termes de validation par la préfecture ou par l'architecte des bâtiments de France dont je rappelle pour les deux derniers qu'ils sont autonomes et indépendants.

Autant d'étapes qui sont nécessaires dès lors que l'on engage de l'argent public et que l'on intervient dans l'espace public.

Ces projets votés viennent aussi s'insérer dans un calendrier d'intervention qui est déjà très contraint. La végétalisation du Pont de Sully ne pourra par exemple se faire que lorsque les travaux du boulevard Morland seront terminés à l'été 2018.

Je reconnais que ce n'est pas satisfaisant parfois d'attendre longtemps entre le vote du projet et sa réalisation, mais ces délais sont nécessaires voir obligatoires. Ce qui importe c'est de bien communiquer pour que chacun comprenne. Je voudrais citer deux projets en exemple qui sont en ce moment ralentis par la validation de l'architecte des Bâtiments de

France. C'est le cas de la végétalisation du Pont Saint-Louis et de l'installation de la Fontaine à Eau Pétilante sur la place Edmond Michelet dont l'aménagement a occupé le temps de l'équipe municipale et de l'ancien Maire Christophe GIRARD et pour laquelle l'architecte des bâtiments de France a émis des réserves. J'ai l'intention de la rencontrer afin de tenter ensemble de relancer la phase travaux de ce projet. Il faut savoir que la moitié du 4^e arrondissement est classée et que toute intervention doit obtenir la validation des services de l'État.

D'autres projets sont retardés et n'interviendront que plus tard, car ils ont été rattachés à des opérations déjà programmées par la Ville. Par exemple dans le cadre du vaste projet de plus de 12 millions d'investissements du complexe Saint-Merri, un projet du budget participatif doit être intégré et phasé avec le déroulement de l'ensemble de ce chantier. C'est le cas du toit végétal dont la livraison doit tenir compte de ce facteur.

Le succès des projets d'aménagement de l'espace public dans le cadre du budget participatif, ce sont 50 % des projets dans le 4^e arrondissement et 53 % du montant total. Qui il est vrai engendre une surcharge de travail qui est difficile à absorber pour des services opérationnels.

C'est pour cela que cette année, j'ai souhaité que la nature des projets proposés puisse aussi investir d'autres champs d'actions publiques locales, comme la solidarité, la jeunesse, le vivre ensemble. Et c'est pour cela que j'ai proposé aux habitants, aux Conseils de quartiers, aux associations de participer à un atelier d'idéation afin de faire immerger de nouvelles idées avec l'apport d'une association dont c'est la spécialité.

En ce qui concerne la communication que l'on peut aussi améliorer, je me pose la question de savoir si votre vœu a été écrit avant la création du site ou dans l'absence de consultation du site du budget participatif. Il existe en effet une plateforme innovante, Vincent ROGER le reconnaissait. Et sur cette plateforme existe depuis quelque temps un outil de suivi. J'invite donc le vœu à tenir compte de cette plateforme et de son outil de communication sur les délais. Des plannings de réalisation sont connus et communiqués et les délais de réalisations ne sont pas les mêmes.

Sur les 11 projets lauréats, leur mise en œuvre va pouvoir démarrer prochainement, les budgets ont été affectés aux Directions lors de la dernière séance du Conseil de Paris et j'ai reçu l'ensemble des Directions la semaine dernière afin de leur demander à ce que les porteurs soient associés à la définition du programme projet. Nous aurons bientôt une réunion de lancement avec les porteurs de projets. Dans cette réunion seront définis les éléments du programme et le calendrier qui sera lui aussi porté à la plateforme.

Il y a sur le site des fiches qui sont très bien renseignées sur le planning ainsi qu'une cartographie précise. Il y a différentes étapes renseignées. Ce n'est pas le cas des projets de 2017 puisque les directions opérationnelles doivent attendre le vote des budgets pour cela.

Enfin nous avons programmé avec les directeurs des différents services mobilisés par ces projets, avec les porteurs de projets, une série de réunions sur site pour ensemble créer ce programme et ce calendrier. Améliorer le suivi fait partie des projets de Pauline VERON, mais il y avait par exemple un sujet lié à la CNIL, la Commission Nationale Informatique et Liberté, qui nous empêchait d'utiliser les adresses de tous les porteurs de projets. La Mission budget participatif a permis d'obtenir que puissent nous être transmises les coordonnées des porteurs de projets lauréats et de leurs associés dans le cas où ils ont accepté lors de la création de leur compte de recevoir des informations de la ville. C'est une étape nécessaire de l'amélioration du dispositif que de pouvoir y associer y compris post-vote les porteurs de projets. Ce sont ce genre d'améliorations qui nous paraissent importantes.

Dans le cadre de ce vœu, il s'agit à mon sens du mauvais instrument que de proposer un vœu. Je ne vois pas en quoi un vœu va nous aider à améliorer un processus que l'on est sans cesse en train d'améliorer. Et j'invite plutôt qu'à un vœu, les membres du Conseil d'arrondissement à nous solliciter dans cet effort d'amélioration continu.

Le vœu en l'occurrence ici m'apparaît donc être un mauvais instrument. D'abord parce qu'il n'est pas à jour, ensuite parce qu'il ne permet pas d'action sur l'amélioration de ce magnifique projet qu'est le budget participatif. Je vous invite donc à rejeter ce vœu.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je ne souhaite pas prendre part au vote, car je trouve que ce vœu n'a rien à voir avec le 4^e. Il cite un exemple dans le 2^e, un exemple dans le 16^e, et je ne vois ce que vient faire le 4^e dans cette affaire.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec :

5 voix contre : Christophe Girard, Julien LANDEL, Karen TAIEB et Ariel WEIL (Parti Socialiste),

Evelyne ZARKA (Parti Communiste-Front de Gauche),

2 voix ne prennent pas part au vote : Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts),

2 voix pour : Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)

2 abstentions : Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDem),

Le vœu est rejeté.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures ;

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre PLONQUET